

## Compte-rendu réunion « Fonds social » – Lundi 10 octobre 2022

---

Présent.e.s : Elisabeth, Dominique F, Jean-Luc, Georgina  
Autres membres de la commission : Véronique, Nicole

### Contexte :

Notre fond de trésorerie grossit... Et nous sommes très souvent face à des personnes qui ont grand besoin d'argent.

Quelle utilisation à des fins sociales pouvons-nous en faire ? De quelle somme pouvons-nous disposer ?

**I / RESERVES A PREVOIR** pour ne pas nous mettre en difficulté : 1ères estimations

### Une provision au regard de l'emploi d'Elise

S3A conseille de 6 à 12 mois de salaire.

Nous optons pour 12 mois : **26000€** calculé sur la base du salaire brut

### Une augmentation des charges locatives

Estimation sur les bases suivantes :

- 2022 : 620€/mois = 7440€/an + 15% sup chauffage sur oct, nov, déc = 280€ TOTAL = 7720€

- 2023 : calcul basé sur les estimations les plus hautes au m<sup>2</sup>, fournies par la MDS et comprenant des charges de chauffage doublées par rapport au loyer du CD

43 m<sup>2</sup> : 10530€/an Supplément par rapport à 2022 : 2800€

51,9 m<sup>2</sup> : 12711€/an (+ salle 1) Supplément par rapport à 2022 : **5000€**

Ont été également envisagés :

### L'accueil d'un service civique

L'indemnité versée (majorée au 1er juillet 2022) est de 600,94€/mois qui se décompose comme suit :

Indemnité nette versée par l'état : 489,59€/mois

Indemnité dite de subsistance versée par l'assoc : 111,35€/mois

Subvention versée à l'assoc par l'Agence de Services et de Paiement : environ 100€/mois

Resterait à charge de l'assoc : 11,35€/mois soit **136€/an**

A l'origine, l'idée de faire appel à un service civique était liée à l'obtention d'un renouvellement pour 2023 de la subvention de la DDETS (au regard du service de domiciliation). Au vu du faible coût pour l'association, même si la subvention n'est pas renouvelée, l'idée peut sembler intéressante. Au vu de la forte activité du service de domiciliation un service civique serait un renfort bien apprécié.

☛ **Question posée par Dominique : Ne devrait-on pas à terme envisager de limiter le nombre de domiciliations ?**

### L'emploi d'une personne pour le ménage

Taux smic horaire brut au 1er août : 11.07€ x 4h/semaine x 52 semaines + cotisations = **2850€/an**

**TOTAL : 34000€**

Elisabeth rappelle qu'on avait aussi envisagé de recruter un.e juriste pour remplacer Dominique.  
La décision avait été reportée après le déménagement. Il semble que cela ne s'avère plus nécessaire.

## II / ETAT DES COMPTES

- Au 10 octobre : **57000€** sur le livret A - 6243€ sur le compte bancaire
  - D'ici fin décembre, les principales dépenses : 3 salaires d'Elise + 4 mois de loyer = 10800€  
2 subventions à venir : SPIP 1500€ + CPAM 2300€ = 3800€
- En gros, pas de changement sur le fonds de trésorerie.

☛ **On peut donc estimer qu'on pourrait disposer de 23000€ pour le fonds social.**  
**Jean-Luc suggère de raisonner sur 5 ans soit environ 4500€/an**

## III / UNE AIDE SOUS QUELLE FORME ?

☛ **On renonce à l'idée de donner directement de l'argent.**

## IV / SUR QUEL OBJET ?

Elisabeth a listé les principales demandes :

- Soins non pris en charge par AME
- Abonnements internet et tél
- Transports trains et bus
- Photocopies autres que dossiers en cours
- Hébergement
- Amendes
- Nourriture pour régime alimentaire spécifique
- Timbres fiscaux
- Cantine
- Frais postaux
- Argent pour épicerie sociale
- Tickets service

☛ On pourrait retenir en un 1<sup>er</sup> temps :

- **Photocopies autres que dossiers en cours** : pas chiffrable

- **Tickets de transport bus**

pour toutes les personnes inscrites au cours de français

Estimation : 1.60€ le ticket x 2 (AR) x 100 personnes = 320€/semaine- 30 sem. de cours : 960€ /an

pour les autres :

Prévoir une distribution plus généreuse - Définir des priorités : mères avec enfants, femmes enceintes, ... ?

☛ Il est décidé de faire un courrier à M. Lecharpentier (direction mobilité de Caen la mer) pour lui demander de renouveler l'attribution de 500 tickets ainsi qu'un rdv pour étudier les possibilités d'obtenir des modalités intéressantes d'achats en nombre, pour compléter ce qui nous est délivré à titre gracieux. Dominique le rédige.

Réflexion à poursuivre...